

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 2 de 13

P233	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P273	Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
P280	Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P370+P378	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	En cas d'incendie: Utiliser du sable, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Dibutylzinnildilaurat. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%, qui sont classées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
141-78-6	acétate d'éthyle			>= 40 - < 60 %
	205-500-4	607-022-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
1330-20-7	xylène			>= 5 - < 10 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			>= 5 - < 10 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
67-56-1	méthanol			< 1 %
	200-659-6	603-001-00-X		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370			
77-58-7	Dibutylzinnildilaurat			< 0,25 %
	201-039-8		01-2119496068-27	
	Muta. 2, Repr. 1B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 1; H341 H360FD H319 H317 H370 H372 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	>= 40 - < 60 %
		par inhalation: CL50 = 1600 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 4935 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	>= 5 - < 10 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	>= 5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	
67-56-1	200-659-6	méthanol	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10	
77-58-7	201-039-8	Dibutylzinnildilaurat	< 0,25 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2071 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation Appeler aussitôt un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Erythème, Perte d'équilibre, Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit sec, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 4 de 13

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun produit de combustion dangereux connu

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13).

Autres informations

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 5 de 13

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Information supplémentaire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primaire pour Egoflex

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Lors de la manipulation des produits chimiques doit être résistant aux produits chimiques Les gants (EN 374) sont portés. les instructions du fabricant doivent être considérés. Convient pour un travail à court terme ou comme protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc butyle / caoutchouc nitrile (0,4 mm), Changer immédiatement et jeter les gants contaminés. Pour un contact permanent avec le produit: Gants Viton (0.4 mm) Temps de rupture > 30 min.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (filtre à gaz du type A)

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: très faible

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: donnée non disponible
Inflammabilité: donnée non disponible ISO 10156
Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %
Point d'éclair: - 4 °C

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 7 de 13

Température d'auto-inflammation:	425 °C
Température de décomposition:	donnée non disponible
pH-Valeur:	non applicable. Mélange non soluble dans l'eau
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,5 mm ² /s
Hydrosolubilité:	Mélange non soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	donnée non disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	99,99 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	ca. 380 hPa
Densité (à 20 °C):	0,98 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	donnée non disponible
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée
gaz: donnée non disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: donnée non disponible
Teneur en solvant: Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 66,6 %

Point de ramollissement: DIN 51920

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) env. 10 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable à température et pression ambiantes normales.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé selon les informations disponibles.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 mg/kg	4935 lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 1600 mg/l	rat		
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg	5050 rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12800 lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l rat		
67-56-1	méthanol				
	orale	ATE mg/kg	100		
	cutanée	ATE mg/kg	300		
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l		
77-58-7	Dibutylzinnildaurat				
	orale	DL50 mg/kg	2071 rat	OCDE Ligne directrice 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 rat	OCDE Ligne directrice 402	

Irritation et corrosivité

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Provoque une grave irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Non classé selon les informations disponibles.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé selon les informations disponibles.

Danger par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
77-58-7	Dibutylzinndilaurat					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,1 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	<1 mg/l	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,463	48 h	Daphnie	

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
77-58-7	Dibutylzinndilaurat				
	OCDE Ligne directrice 301	22 %	28		
	Difficilement biodégradable. Difficilement biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
77-58-7	Dibutylzinndilaurat	1,49-3,7		

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance / le mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La substance / le mélange ne contient aucun composant en quantité de 0,1% ou plus qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Conformément à la réglementation en vigueur sur la liste des déchets, les déchets doivent être affectés au type de déchets en fonction de leur origine. Il n'est donc pas possible de définir clairement un numéro de clé de déchet.

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 10 de 13

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses, ainsi que les emballages qui n'ont pas été complètement vidés, doivent être éliminés correctement et sans dommage, comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Résine en solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Resin solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1866
---	---------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Resin solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 40, Inscription 69, Inscription 75

2004/42/CE (COV): VOC(EU) 66,6%
VOC(CH) 66,34%

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,5,6,7,8,9,11,12,13,15,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 12 de 13

DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Dibutylzinnildilaurat. Peut produire une réaction allergique.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER PUR

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 654290000

Page 13 de 13

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)